

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Marie Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 26 février 2024

Madame la Rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
(Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE **(Pour information)**

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

OBJET: Appel à candidatures à profil hors mouvement pour les fonctions de direction des écoles élémentaires et maternelles publiques de 12 classes et plus - Rentrée scolaire 2024-2025

Postes vacants :

- Circonscription de l'inspection de l'éducation nationale de Chaumes (1 poste)
Ecole élémentaire publique « Jean Jaurès » de Verneuil l'Etang (12 classes)
- Circonscription de l'inspection de l'éducation nationale de Dammartin (1 poste)
Ecole élémentaire publique « Joliot Curie » de Mitry-Mory (12 classes)
- Circonscription de l'inspection de l'éducation nationale de Lagny (1 poste) :
Ecole élémentaire publique « Le Loupiot » de Chanteloup-en-Brie (13 classes)
- Circonscription de l'inspection de l'éducation nationale de Lognes (1 poste)
Ecole primaire publique « Jules Verne » de Bussy-Saint-Georges (17 classes)
- Circonscription de l'inspection de l'éducation nationale de Meaux Villenoy (1 poste)
Ecole élémentaire publique « Grosse Pierre » de Meaux (14 classes)
- Circonscription de l'inspection de l'éducation nationale d'Ozoir (1 poste)
Ecole élémentaire publique « la Pierrerie » de Roissy-en-Brie (15 classes)

Postes susceptibles d'être vacants :

- Circonscription l'inspection de l'éducation nationale de Chaumes (2 postes)
Ecole élémentaire publique « Jules Ferry » de Fontenay-Tresigny (12 classes)
Ecole primaire publique « le Champ de Seigle » de Pommeuse (13 classes)
- Circonscription de l'éducation nationale de Chelles (1 poste)
Ecole élémentaire publique « Bickart » de Chelles (13 classes)
- Circonscription de l'éducation nationale de Dammarie-les-Lys (1 poste)
Ecole élémentaire publique « Gaston dumont » de Vaux-le-Pénil (13 classes)
- Circonscription de l'éducation nationale de la Lagny (1 poste)
Ecole primaire publique « Fort du Bois » de Lagny-sur-Marne (13 classes)
- Circonscription de l'éducation nationale de Meaux Nord (2 postes)
Ecole élémentaire publique « Jean Rostand (Vigne) » de Crégy-les-Meaux (12 classes)
Ecole élémentaire publique « Henry Caroly » de Saint-Souplets (12 classes)
- Circonscription de l'éducation nationale de Pontault-Combault (1 poste)
Ecole élémentaire publique « Louis Granet » de Pontault-Combault (16 classes)
- Circonscription de l'éducation nationale de Seine-et-Loing (1 poste)
Ecole élémentaire publique « Louis Pasteur » de Varennes-sur-Seine (12 classes)
- Circonscription de l'éducation nationale de Sénart (1 poste)
Ecole primaire publique « les Cités Unies » de Savigny-le-Temple (13 classes)

MISSIONS : Se référer à la fiche métier n°16/B (fiche jointe)

I. Conditions et modalités de candidatures

• Conditions pour faire acte de candidature

Etre enseignant (e) disposant du titre professionnel requis (liste d'aptitude de direction d'école de deux classes et plus en cours de validité).

• Modalités de candidatures

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et rapport d'inspection ou dernier rendez-vous de carrière) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 15 mars 2024.** Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Mme MANCEL – par mél uniquement : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, **avant le 20 mars 2024.**

Dans la mesure où un candidat souhaiterait faire acte de candidature sur plusieurs directions d'école, ses choix rangés par ordre de priorité devront être mentionnés sur sa lettre de motivation étant précisé que celui porté en rang n° 1 sera prioritaire.

• Entretien devant une commission

Les candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se déroulera **courant avril 2024.**



II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard du poste à pourvoir, la nomination sera prononcée. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat.

III. Conditions de nomination

Le candidat retenu sera nommé à titre définitif.

Pour la Rectrice et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,

Valérie DEBUCHY

**Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement
Fiche n°16/B**

**DIRECTEUR DECHARGE COMPLETE
(HORS EDUCATION PRIORITAIRE)**

Profil du poste :

Le directeur d'école ayant une décharge complète est un acteur majeur et décisif du pilotage pédagogique de l'école. Son action s'inscrit dans le projet d'école et la coordination de l'ensemble des personnels présents au sein de la structure scolaire, pour garantir les cohérences et la continuité éducative. Il participe à l'encadrement du système éducatif dans son école.

Dans ce cadre, le rôle du directeur est déterminant au sein de l'équipe pédagogique, auprès des familles et de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Il est l'interlocuteur attentif et privilégié de l'IEN, de la DSDEN et des chefs d'établissement en ce qui concerne le pilotage et l'impulsion pédagogiques, le suivi des résultats des élèves, le travail inter-cycles et inter-degrés, notamment le cadre de la liaison école/collège, la réussite des différentes actions pédagogiques, l'analyse et l'utilisation des résultats des élèves aux évaluations nationales et internationales à des fins de pilotage pédagogique.

Il assure les actes administratifs d'une structure importante et veille à la sécurité des élèves.

Il entretient des relations constructives avec les partenaires de l'école : parents, municipalité, autres acteurs...

Seuls, les candidats disposant du titre professionnel requis, **liste d'aptitude de direction d'école de deux classes et plus**, en cours de validité, peuvent faire acte de candidature.

L'obtention du CAFIPEMF qui n'est pas obligatoire pour candidater, peut être appréciée dans le cadre attendu du pilotage pédagogique.

Missions :

Réf circulaire n°2014-163 du 1-12-2014 paru au bulletin officiel spécial n°7 du 11/12/2014

- Le candidat maîtrisera les différentes compétences du directeur d'école décrites dans le référentiel métier des directeurs d'école, selon les trois axes de responsabilités : déontologiques et pédagogiques, relatives au fonctionnement de l'école ; les relations avec les parents et les partenaires de l'école qui sont la mairie et/ou l'EPCI, les parents d'élèves et leurs représentants ;

Aux missions afférentes à la direction d'une école définie par le décret n° 89-122 modifié du 24 février 1989, peuvent venir s'ajouter celles découlant du statut particulier d'une école inscrite dans le dispositif de l'éducation prioritaire REP.

La gestion de l'école requiert également un sens aigu du pilotage pédagogique, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention soutenue à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école, la mise en place d'un tableau de bord, étroitement articulés avec le projet de réseau, des compétences de GRH et de management, restent un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite de tous les élèves.

Compétences :

Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont attendues au vu de :

- La diversité des interlocuteurs (usagers de l'école, partenaires institutionnels, associatifs, ...)

Le candidat devra :

- Manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école primaire et prendre en compte les spécificités du territoire sur lequel l'école recrute ;

- Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction ;

- Si l'école est en EP, maîtriser les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire ;

- Maîtriser les outils de pilotage d'une unité éducative: diagnostic, analyse, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, mise en projet, suivi et évaluation d'actions spécifiques ;

- Dans une perspective de justice sociale, percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial ainsi qu'aux liaisons entre les différents cycles au sein du conseil des maîtres de cycle, la liaison école/collège afin de faire vivre le concept de réseau dans une dynamique de projet ;

- Posséder une solide connaissance de la politique éducative dans ses diverses dimensions, en particulier le socle commun et l'école inclusive (dispositif ULIS entre autres ou UEE) ;

- Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes ;

- Savoir mobiliser des ressources humaines : coopération, innovation, impulsion ;

- Maîtriser les éléments de pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs propres au réseau, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation, élaboration d'un tableau de bord ;

- Impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves ;

- Témoigner d'une capacité à s'engager dans la mise en œuvre volontariste d'actions ambitieuses en faveur de la réussite des élèves, relatives aux caractéristiques du public scolaire accueilli et des objectifs du socle commun de connaissances et de compétences ;

- Valoriser les actions de l'école et les résultats des élèves au regard des moyens engagés et de la plus-value attendue ;

Quelques atouts

- La pérennité des actions étant un gage de cohérence, le candidat gagnera à inscrire son action dans la durée.

- Une bonne expérience préalable de la direction d'école et/ou une expérience de pilotage pédagogique seront recherchées.

- La taille de la structure, le nombre d'élèves et d'enseignants, les caractéristiques du public scolaire accueilli imposent une importante capacité d'organisation et de vigilance.

- La disponibilité à l'égard des parents d'élèves est à l'échelle du nombre de familles.

- Avoir des qualités de disponibilité, d'écoute et de communication.

- Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable dans ses relations avec la municipalité et les collectivités territoriales.